

Règlement des Forfaits 2019

<i>Contrôles de droit public, incl. protection des eaux (sans manquements), données structurelles, Extenso, cultures particulières</i>	
PER / Protection des animaux	en Fr.
Forfait de base annuel	40.00
Forfait de base annuel par UGB (max. 40 UGB)	1.00
Exploitations sans UGB	-20.00
Forfait de base annuel par SAU terres ouvertes (TO) (sans cultures maraîchères) (max. 40 ha)	1.80
Forfait de base annuel par SAU autres surfaces (sans les vignes et les vergers) (max. 40 ha)	1.30
Forfait de base annuel Vignes plus de 20a , par ha	8.00
Forfait de base annuel Cultures maraîchères > 20a, par ha (max.20ha, >20ha = tarif pour terres ouvertes)	6.00
Forfait de base annuel Petits fruits plus de 20a, par ha	6.00
Forfait de base annuel Arboriculture fruitière plus de 40a, par ha	6.00
Programme bien-être des animaux SST/SRPA	
Forfait de base annuel SST par catégorie (max. 10)	3.00
Forfait de base annuel SRPA par catégorie (max. 10)	3.00
Production de lait et de viande basée sur les herbages	
Forfait de base annuel	10.00
Efficienc e des ressources	
Forfait de base annuel techniques d'épandage diminuant les émissions	10.00
Forfait de base annuel techniques culturales préservant le sol	10.00
Forfait de base annuel techniques d'application précise	10.00
Contribution à la qualité du paysage	
par heure (en combinaison avec d'autres contrôles)	75.00
SPB Qualité II	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement (nouveau nomenclature des parcelles)	90.00
SPB II forfait de base annuel par ha (min. Fr. 15.--, max. Fr. 180.--)	25.00
SPB II forfait de base annuel par ha vergers haute-tige (min. Fr. 15.--, max. Fr. 180.--)	45.00
SPB II forfait de base par formulaire de contrôle, avec surface 0 ha	20.00
SPB II forfait de base annuel par ha vignes (min. Fr. 15.--, max. Fr. 250.--)	60.00
Réseau	
par ID Culture forfait de base annuel	0.70
Estivage (pas de forfait annuel)	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement	110.00
Taxe de base recontrôle	90.00
par pâquier génisses et autres animaux (max. 50)	8.00
par pâquier moutons (max. 50)	10.00
SPB Estivage (pas de forfait annuel)	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement	130.00
par heure	90.00

Contrôles de droit privé	
SwissGAP, Suisse Garantie commerçants (pas de forfait annuel)	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement	90.00
par heure contrôle	75.00
IP Suisse	
IP Suisse Exigences de base (forfait de base annuel)	15.00
IP Suisse Label Viande (forfait de base annuel)	40.00
IP Suisse Label Céréales / Colza (forfait de base annuel)	20.00
IP Suisse Label Pommes de terre (forfait de base annuel)	40.00
IP Suisse Label Légumes (forfait de base annuel)	40.00
IP Suisse Label Betteraves à sucre	40.00
IP Suisse Label Lait des prés / Lait durable Migros (forfait annuel)	20.00
Hautes-tiges Suisse (forfait annuel)	10.00
IP Suisse Biodiversité (pas de forfait annuel)	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement	90.00
AQ-Viande Suisse	
AQ-Viande Suisse (forfait annuel)	15.00
Suisse Garantie	
Suisse Garantie (forfait annuel)	10.00

Divers	
Les contrôles à répétition suite manquements de l'année précédente sont facturés en suppléments	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement et 1 heure sur l'exploitation	90.00
par heure supplémentaire, si le contrôle dure plus d'1 heure	75.00
Visite extra et nouvel inscrit sont facturés en supplément	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement et 1 heure sur l'exploitation	90.00
par heure supplémentaire, si le contrôle dure plus d'1 heure	75.00
Frais supplémentaire pour visite séparée ou contrôle express	50.00
Manquement dans la Protection des eaux (formulaire AWA doit être rempli)	20.00
Travaux supplémentaires pour les contrôles hors canton	50.00
Contrôles supplémentaire sur l'exploitation	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement et 1/2 heure sur l'exploitation	50.00
par heure supplémentaire, si le contrôle dure plus d'1/2 heure	75.00
Forfaits divers	
Inscription tardive catégorie SST et/ou SRPA lors du contrôle, par catégorie	20.00
Contrôles administratifs et post-traitement (sans visite d'exploitation), par heure	75.00
PER à cause d'un label (sans PD), par heure	90.00
Envoi d'une facture séparément plutôt que d'une déduction sur les versements directs (frais canton)	10.00
Mandats spéciaux	90.00
Contrôle bio et label bio	
Tarifs de contrôle sur la site d'internet www.bio.inspecta.ch , "dans l'Agriculture" sous "Prix", document "Prix agriculture 2019"	

plus 7.7% TVA sur tous les positions